

Technicien en industrialisation et en amélioration des processus*

* Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation

www.formation-industries-bn.fr

Le Métier

Le (la) technicien (ne) en industrialisation et en amélioration des processus est susceptible d'intervenir sur les méthodes de travail en production, sur le plan de l'industrialisation et de l'étude des temps et des flux.

Il ou elle doit être capable de :

- ⊙ Etablir un cahier des charges fonctionnel
- ⊙ Prévoir et planifier les moyens nécessaires dans le cadre d'un projet
- ⊙ Déterminer l'équilibrage de la charge sur une ligne ou une suite de postes de production
- ⊙ Estimer un temps de production en utilisant une méthode de décomposition des temps
- ⊙ Réaliser une chrono-analyse
- ⊙ Identifier, avec les interlocuteurs internes et/ou externes, les adaptations de délais et/ou de prestations afin d'atteindre les objectifs
- ⊙ Former les opérateurs à l'utilisation de moyens nouveaux ou modifiés
- ⊙ Optimiser les gestes et déplacements sur un poste de travail en tenant compte de la sécurité, dans un objectif d'efficacité
- ⊙ Analyser l'effet d'une modification du produit, de l'outil ou du procédé de production et proposer des solutions adaptées
- ⊙ Déterminer l'outil ou la méthode d'amélioration continue le mieux adapté, en fonction d'un objectif donné
- ⊙ Mettre en place une démarche utilisant un outil ou une méthode d'amélioration continue
- ⊙ Présenter et argumenter par écrit et oralement un dossier sur un projet devant des experts

Public

- ⊙ Salariés dans le cadre de la formation continue
- ⊙ Salariés souhaitant valider leurs compétences par une démarche de certification
- ⊙ Jeunes diplômés

Programme

- ⊙ communication
- ⊙ Economie d'entreprise
- ⊙ Gestion de Production
- ⊙ Outils d'amélioration de processus
- ⊙ Fondamentaux qualité sécurité
- ⊙ AMDEC – SMED – 5S - TPM
- ⊙ Chrono analyse
- ⊙ Préparation du travail
- ⊙ Etude de poste
- ⊙ Méthode MTMS
- ⊙ Informatique
- ⊙ Gestion et suivi de projet
- ⊙ Accompagnement et préparation à la certification

Durée et Lieux

Le lieu est à définir et la durée s'effectue selon la définition du besoin et l'évaluation pré formative.

Capacité d'accueil

Entre 8 et 12 apprenants par session

Prérequis

Les candidats doivent savoir lire, écrire, compter et disposer d'une première expérience en milieu industriel.

Prise en charge

Contrat de professionnalisation
(-26 ans et + 26 ans)
Salarié en CIF, VAE et Période de Professionnalisation

Certification

CQPM Technicien en industrialisation et en amélioration des processus - n° 0049

Les Certificats de Qualification Paritaires de la Métallurgie (CQPM) certifient vos capacités professionnelles

INFORMATIONS – RENSEIGNEMENTS

Fabrice GENEVIEVE 02 31 46 77 05

fgenevieve@fibn.fr

